

Séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.

Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE, Céline, M. BALTHAZARD David, Mme DANJOUX Laëtitia, Mme BACOT Danielle, Mme PLAINARD Jocelyne, M. DELBOR Julien, Mme CHEVALIER Sylvie, Mme DUCROT Alexandra, M. PLASSARD Stéphane, M. BERAUD Cédric, Mme DUPERRON Elodie, M. PARIS Emeric, M. BERTHET Aurélien

Absent excusé : M. DUBUIS Jérôme

Secrétaire de séance : Mr BERAUD Cédric

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.

I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

➤ **Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire (SIEL-Territoire d'énergie Loire)**

M. David BALTHAZARD informe le conseil municipal avoir assisté, le mercredi 20 mai à 18h00 au siège de la Communauté de communes Charlieu-Belmont, à une réunion d'information à destination des nouveaux délégués du SIEL, portant sur la présentation du syndicat et de son rôle.

Il a été rappelé que le SIEL-TE Loire, autorité organisatrice de la distribution d'énergie, est propriétaire des réseaux électriques communaux et assure le contrôle de la concession exploitée par Enedis, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale. Le syndicat propose également des compétences optionnelles : maintenance et travaux neufs d'éclairage public, bornes de recharge pour véhicules électriques, déploiement de la fibre optique (THD42) et réseau d'objets connectés (ROC42).

L'adhésion à ces services permet à la commune de bénéficier d'aides financières et d'une mutualisation des coûts, dans une logique d'accompagnement de la transition énergétique du territoire

➤ **Conseil communautaire de la Communauté de communes Charlieu-Belmont**

Mme Sylvie CHEVALIER informe le conseil municipal avoir assisté à la réunion du conseil communautaire du 21 mai 2026 (39 votants).

Les principaux points abordés ont été : le vote des comptes administratifs des différents budgets; la présentation des premiers mois de fonctionnement de la piscine, ainsi que le vote des tarifs des stages massés pour certaines écoles extérieures et la modification des horaires estivaux ; le vote de la convention d'assistance à la gestion de l'eau avec le Département (MAGE), pour les 2 compétences eau potable et assainissement, le vote d'une motion de soutien à la FNCCR contre le projet de déléguer aux départements la gestion des réseaux d'électricité, de gaz, d'eau... ; le vote d'une convention d'occupation du local VNF au muséoparc de Briennon; la demande de classement de l'office de tourisme en catégorie 2 ; la vente de deux parcelles dans la ZA des Béluzes à Pouilly ; une convention avec les Vitrines de Roanne et l'union commerciale de Charlieu ; la validation du tableau des effectifs avec évolution de postes ; la présentation des avenants au marché de travaux de la nouvelle salle du conseil communautaire (50 000 €) ; une convention de groupement de commandes pour le cadastre solaire dans le cadre du Plan climat ; ainsi que la désignation des représentants communaux dans les différentes commissions.

➤ **Syndicat Mixte SYMISOA**

M. René VALORGE informe le conseil municipal que la première réunion du SYMISOA s'est tenue le vendredi 22 mai 2026, au cours de laquelle ont été installés les nouveaux délégués et élu le nouveau bureau du syndicat.

M. Patrice PAVET (1er adjoint à Charlieu, Charlieu-Belmont Communauté) a été élu président et M. Fabrice DEJOUX (maire de Saint-Igny-de-Roche, CC Brionnais Sud Bourgogne) vice-président. Mme Sophie GOUDARD CC Marcigny, M. Christophe MALLAT CC Semur en Brionnais, et M. Patrice AUFRANT CC Saône Beaujolais complètent le bureau. Les indemnités du Président et du 1er Vice-Président ont par ailleurs été fixées.

Pour rappel, le SYMISOA accompagne les collectivités du territoire dans la gestion des milieux aquatiques, la préservation de la ressource en eau et la prévention des inondations. Dans un contexte de changement climatique, la nouvelle équipe entend poursuivre la démarche engagée, notamment dans le cadre de « Eau'Défi », en privilégiant le dialogue et la concertation entre les différents usagers et acteurs de l'eau du territoire.

II. INTERCOMMUNALITÉ

➤ *Désignation des délégués communaux à diverses instances de l'intercommunalité*

M. René VALORGE rappelle que dans le cadre du renouvellement des instances de Charlieu-Belmont Communauté, le conseil municipal est appelé à désigner ses représentants au sein des différentes commissions et groupes de travail intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

Désignation des délégués communaux aux comités consultatifs de Charlieu Belmont Communauté

- Comité consultatif Déchets Ménagers
 - Mme Céline DECHAVANNE en qualité de déléguée titulaire
 - Mme Sylvie CHEVALIER en qualité de déléguée suppléante
- Comité consultatif Cohésion Sociale (réfèrent CTG)
 - Mme Alexandra DUCROT en qualité de déléguée titulaire
 - Mme Elodie DUPERRON en qualité de déléguée titulaire
- Comité consultatif Eau et Assainissement (réfèrent : Eau / Assainissement)
 - M. Emeric PARIS en qualité de délégué titulaire (réfèrent : Assainissement)
 - M. David BALTHAZARD en qualité de délégué suppléant (réfèrent : Eau)
- Comité consultatif Culture
 - M. Aurélien BERTHET en qualité de délégué titulaire
 - M. Julien DELBOR en qualité de délégué suppléant

Désignation des délégués aux groupes de travail thématiques de Charlieu Belmont Communauté

- Groupe de travail Économie
 - M. Julien DELBOR en qualité de délégué titulaire
- Groupe de travail Santé
 - M. Stéphane PLASSARD en qualité de délégué titulaire

Désignation des délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Charlieu Belmont Communauté

- M. Jérôme DUBUIS en qualité de délégué titulaire
- M. Cédric BERAUD en qualité de délégué suppléant

➤ **Convention de prêt de matériels**

M. René VALORGE rappelle aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la démarche de mutualisation engagée par Charlieu-Belmont Communauté, une convention de prestation de service existe depuis 2017 entre les collectivités du territoire afin de régulariser et d'amplifier les possibilités de prêt de matériel. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Il présente le projet de nouvelle convention pour la période 2026-2028, validée en conseil communautaire le 30 avril 2026, qui permet de fixer les règles de prêt de matériels et de personnel entre les 26 communes et la communauté de communes signataires, dans le respect du code des marchés publics.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention de prêt de matériel telle que présentée, ainsi que l'annexe relative au matériel communal pouvant être mis à disposition.

III. TÉLÉPHONIE

➤ **Proposition salle des sports et organisation de la téléphonie suite à la suppression du cuivre**

M. Cédric BERAUD présente au conseil municipal un point sur la téléphonie et les abonnements en cours de la commune.

Un devis a été accepté pour la mise en place d'un routeur 4G wifi, assorti d'un abonnement mensuel, pour répondre à un besoin ponctuel. Il présente le projet en réflexion d'installation d'un routeur wifi par antenne qui permettrait de desservir tous les bâtiments communaux, avec un retour sur investissement estimé à un an et demi. Cet investissement matériel permettra d'ajouter des points de connexion supplémentaires en cas de besoin ; le conseil valide la poursuite de cette démarche et prendra une décision quand le projet sera abouti.

Une réflexion est engagée sur la mutualisation de cartes SIM avec les différents services (école, restaurant scolaire et garderie pour les téléphones portables). La suppression de la ligne téléphonique de l'Agence Postale Communale est également à étudier.

IV. ECLAIRAGE PUBLIC

➤ **Achèvement du programme de passage en LED de la liaison douce**

M. David BALTHAZARD expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de complément d'éclairage photovoltaïque du sentier piétonnier (OP 31003), dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par le SIEL-Territoire d'énergie Loire dans le cadre des compétences transférées.

Désignation	Montant HT	% participation	Participation commune
Complément éclairage photovoltaïque du sentier piétonnier	7 677 €	71,0 %	5 450 €
TOTAL	7 677 €		5 450 €

La participation communale, calculée définitivement sur le montant réellement exécuté, est indexée sur l'indice TP 12.

La participation étant inférieure à 20 000 €, le fonds de concours sera versé en une seule fois et amorti comptablement sur 15 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et la participation communale, et autorise le Maire à signer les pièces afférentes.

➤ **Renouvellement LED armoire**

M. David BALTHAZARD expose qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement LED des armoires AD, AH et AN (OP 30528), concernant la rue de l'Industrie, rue de la Gare, carrefour route de La Clayette, Allée Pierre de Coubertin, Allée René Cassin, dont la maîtrise d'ouvrage serait assurée par le SIEL-Territoire d'énergie Loire dans le cadre des compétences transférées.

Désigna	Montant HT	% - PU	Participation com-mune	Participation CDC
Renouvellement LED armoires AD AH AN	49 000 €	71,0 %	34 790 €	0 €
TOTAL	49 000 €		34 790 €	0 €

La participation communale, calculée définitivement sur le montant réellement exécuté, est indexée sur l'indice TP 12.

La participation étant supérieure à 20 000 €, le fonds de concours sera versé en deux fois (acompte de 40 % puis solde en fin de travaux) et amorti comptablement sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et la participation communale, et autorise le Maire à signer les pièces afférentes.

V. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS – ABROGATION DE LA DELIBERATION DE 2009 ET NOUVELLE DELIBERATION

René VALORGE rappelle que la délibération n° 2009/02 du 21 janvier 2009 autorisant le recrutement d'agents non titulaires repose sur des références législatives aujourd'hui caduques, le cadre juridique ayant depuis été refondu et codifié au sein du Code Général de la Fonction Publique. Il convient donc d'abroger cette délibération et de la remplacer par une nouvelle, visant les références à jour et couvrant les cas de remplacement, de vacances temporaires d'emploi et d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, abroge la délibération n° 2009/02 du 21 janvier 2009 et autorise le Maire à recruter des agents contractuels de droit public sur les fondements des articles L. 332-13, L. 332-14 et L. 332-23 du CGFP.

VI. RETOUR SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

✓ **Bâtiments (David BALTHAZARD / Cédric BERAUD)**

Deux à trois visites de la commune et de ses bâtiments seront organisées en soirée au cours du mois de juillet, à destination des conseillers, afin de leur faire découvrir le patrimoine communal. Chacun sera invité à faire part de ses idées, avis et suggestions.

✓ Vie sociale et associative (Laëtitia DANJOUX/ Jocelyne PLAINARD/ Danielle BACOT)

Un point sur la gestion de la vie sociale a été réalisé avec Béatrice FARABET. Une démarche est engagée avec les Insatiables en vue de proposer aux plus de 60 ans des ateliers consacrés à la nutrition ; les modalités de fonctionnement seront planifiées avec l'association. Des visites, en porte-à-porte et auprès des seniors, seront menées par Jocelyne PLAINARD et Danielle BACOT pour inviter les habitants à participer ; ces rencontres permettront aussi de prendre des nouvelles des aînés et de veiller à leur bien-être.

✓ Réunion intergénérationnelle (Laëtitia DANJOUX/ Jocelyne PLAINARD/ Danielle BACOT)

Une réunion avec la MJC est envisagée pour développer ce projet, qui constituerait un fil rouge sur l'année. Il est proposé d'organiser un pique-nique géant au stade, accompagné d'un questionnaire, avec un accueil à partir de 10 h pour un repas et des jeux préparés en commun à la MJC, suivis d'animations l'après-midi. Une date est évoquée (15/07, à confirmer).

Par ailleurs, un rattachement à la Semaine bleue est envisagé pour l'organisation d'autres temps forts.

✓ Communication (Aurélien BERTHET/ Céline DECHAVANNE)

Plusieurs actions sont à suivre : les publications sur les réseaux sociaux et le site internet (Aurélien et Céline), la création d'un « Flash », la mise en place de 2 emplacements d'affichage de banderoles sur des poteaux en bois, ainsi que l'élaboration d'un calendrier recensant l'ensemble des événements de la commune.

VII. QUESTIONS DIVERSES

✓ Modification des tracés sportifs à la salle des sports

M. René VALORGE présente au conseil municipal le projet de modification des tracés des terrains de badminton de la salle des sports, ainsi que le devis correspondant. Le projet et le devis sont acceptés, les autres clubs utilisateurs de la salle seront informés.

✓ Pôle sportif

M. David BALTHAZARD propose la mise en place d'un jeu de beach volley sur le site du pôle sportif à proximité de la salle des sports. L'idée est favorablement accueillie par le conseil municipal. Un devis sera sollicité et les modalités de mise en place restent à étudier, l'installation pouvant être réalisée par les agents communaux.

Mme Alexandra DUCROT évoque la matérialisation de places de stationnement pour scooters sur le parking du pôle sportif. Elle relaie par ailleurs la demande du club de basket concernant l'achat d'un panneau répétiteur d'affichage qui avait été évoqué en décembre 2025.

✓ Subvention exceptionnelle MJC

M. René VALORGE présente au conseil municipal le projet de 1ère Fête de la musique organisée par la MJC, qui se tiendra le vendredi 5 juin au stade de Saint-Denis-de-Cabanne, à partir de 19 h. Cette manifestation festive, ouverte à tous, proposera des concerts (Lucie Lespinasse puis les Tit'Nassels) ainsi qu'une buvette et une restauration sur place, et associe plusieurs partenaires (commune, Charlieu-Belmont Communauté, MSA et MJC). Entre 200 et 1 000 personnes sont attendues selon la météo.

À cette occasion, la MJC sollicite une subvention exceptionnelle de la commune, inscrite à hauteur de 350 € au budget prévisionnel de l'événement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, la subvention exceptionnelle demandée.

✓ **Projet cour MJC**

Mme Céline DECHAVANNE présente au conseil municipal le projet de rénovation de la cour extérieure de la MJC, ainsi que le devis de conception établi par l'entreprise Chartier Création (683,20 € HT, soit 819,84 € TTC). Cette mission de conception vise à transformer l'espace en un lieu de vie fonctionnel, végétalisé et adapté aux enfants, intégrant notamment un terrain multisport, un potager pédagogique et une zone de spectacle.

Le projet, favorablement accueilli par le conseil, prévoit des travaux à l'été prochain, avec un plan d'aménagement attendu dès septembre. Le devis de conception est validé.

✓ **Plan communal de sauvegarde**

M. René VALORGE expose au conseil municipal qu'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en place sur la commune, dont la dernière mise à jour remonte à juillet 2023. Il rappelle que ce document recense l'organisation communale de gestion de crise (cellule de crise municipale, fiches actions, moyens recensés, annuaire de crise) et constitue l'outil de référence en cas d'événement majeur, notamment le risque d'inondation par crue du Sornin et du Botoret.

Il expose que ce document nécessite une actualisation, plusieurs éléments ayant évolué depuis sa dernière version (coordonnées des responsables et personnes ressources, recensement des moyens, liste des établissements et des populations sensibles).

À cet effet, M. René VALORGE propose de constituer un groupe de travail chargé de procéder à la révision du PCS. Le conseil municipal prend acte de cette information et valide la création de ce groupe de travail.

✓ **Fin du réseau cuivre**

M. René VALORGE revient sur le dossier de la fermeture prochaine du réseau cuivre (téléphonie fixe et ADSL) et du déploiement de la fibre optique sur la commune. Il rappelle qu'Orange procédera à la fermeture progressive du réseau cuivre d'ici 2030, les foyers raccordés à ce réseau pour leur téléphonie fixe ou leur accès internet devant alors basculer sur la fibre optique. Il précise que l'installation de la prise fibre est gratuite jusqu'au 31 décembre 2026.

Il rappelle également qu'un courrier avait déjà été adressé à certains administrés par M. Jean-François DEMURGER, adjoint aux infrastructures lors du précédent mandat, afin de les informer de l'urgence de faire installer cette prise dans les logements non encore équipés, du fait de la fin de la gratuité qui a déjà été repoussée d'un an.

Il demande qu'un nouveau point soit établi sur les logements non encore raccordés (Cédric BERAUD), et précise qu'un courrier de relance devra être adressé aux administrés concernés si cette démarche n'a pas déjà été engagée.

Enfin, M. René VALORGE souligne la nécessité d'accompagner les usagers rencontrant des difficultés dans leurs démarches. Il est convenu que les administrés se manifestant en mairie pourront être accompagnés par des élus (Cédric BERAUD, Aurélien BERTHET, Emeric PARIS et Jérôme DUBUIS) pour la réalisation des démarches nécessaires.

✓ **Aménagement de la friche du centre bourg – Réunion avec NOVIM**

M. René VALORGE informe le conseil municipal de la tenue d'une réunion le 3 juin, de 15 h à 18 h, avec la société NOVIM, concessionnaire de l'aménagement de la friche du centre bourg, et le maître d'œuvre. Il précise qu'il y participera, accompagné de Céline DECHAVANNE et Laetitia DANJOUX.

✓ **Demande de financement de l'école – Acquisition d'une nouvelle méthode de lecture**

M. René VALORGE informe le conseil municipal de la demande formulée par Madame Aude LOMBARD, enseignante de la classe de CP de l'école publique, sollicitant une aide pour l'acquisition d'une nouvelle méthode de lecture (manuels individuels, guide pédagogique, albums et matériel

pédagogique associés), rendue nécessaire par l'évolution des programmes et le vieillissement des supports actuellement en place.

Plutôt que d'examiner cette dépense de manière ponctuelle, M. René VALORGE propose de relever le forfait alloué par élève, qui n'avait pas été revalorisé depuis plusieurs années. Cette solution permet de répondre à la demande de l'enseignante tout en offrant à la commune une meilleure visibilité sur son budget annuel et la possibilité, à l'avenir, d'accompagner de la même manière les besoins d'autres classes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de porter le forfait communal par élève de 45 € à 48 €.

✓ **Projet de Réhabilitation de la Résidence du Bourg**

M. René VALORGE rappelle que la commune est propriétaire d'une salle de réunion située au rez-de-chaussée de la Résidence du Bourg, immeuble en copropriété avec Alliade Habitat, et que ce local, inutilisé depuis plusieurs années, génère néanmoins des charges de copropriété conséquentes. Il rappelle également que le conseil municipal a approuvé la cession de cette salle à Alliade Habitat, à l'euro symbolique, dans le cadre du projet de réhabilitation globale de l'immeuble en logements.

Il informe le conseil municipal que, à la suite de l'assemblée générale de copropriété, l'effacement de la dette de la commune au titre des appels de charges émis depuis le 1er janvier 2025 a été acté. Il précise que le compromis de vente devrait être signé au cours de l'été.

✓ **Désignation des référents communaux « Ambroisie »**

M. René VALORGE informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement des équipes municipales, la commune est tenue de désigner au moins deux référents chargés de la lutte contre l'ambroisie, plante invasive présentant un risque sanitaire ainsi qu'un impact sur les rendements agricoles.

Il rappelle que ces référents sont chargés du suivi et du traitement des signalements sur la plateforme dédiée (Signalement Ambroisie) et qu'ils peuvent bénéficier de l'appui de la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes (médiation, documentation, aide à l'élaboration d'un plan de lutte), prestation financée par l'ARS et sans coût pour la commune.

Sont désignés :

Référent : Monsieur Stéphane PLASSARD

Suppléante : Madame Céline DECHAVANNE.

✓ **Jurés d'assises 2027 – Tirage au sort de la liste préparatoire**

M. René VALORGE informe le conseil municipal que la commune de Saint-Denis-de-Cabanne a été tirée au sort, en marge du conseil communautaire du 20 mai 2026, parmi les communes du canton de Charlieu appelées à participer à l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2027.

À ce titre, la commune est tenue de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire.

Il a été procédé publiquement à ce tirage au sort, à l'issue duquel 3 personnes ont été désignées. La liste préparatoire ainsi établie sera transmise à la commune siège du bureau centralisateur (Charlieu) dans les délais impartis.

Le Maire,

René VALORGE